
**Technologies de l'information —
Interconnexion de systèmes ouverts
(OSI) — Procédures opérationnelles pour
les organismes d'enregistrement de l'OSI:
Enregistrement des processus
d'application et des entités d'application**

iTeh STANDARD PREVIEW

*Information technology — Open Systems Interconnection —
Procedures for the operation of OSI Registration Authorities:
Registration of application processes and application entities*
[ISO/IEC 9834-6:2005](https://standards.iso.org/iso/iec-9834-6:2005)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/56f9b10e-cc4a-41dd-a7f8-239e5c87024a/iso-iec-9834-6-2005>

PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 9834-6:2005](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/569b10e-cc4a-41dd-a7f8-239e5c87024a/iso-iec-9834-6-2005)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/569b10e-cc4a-41dd-a7f8-239e5c87024a/iso-iec-9834-6-2005>

© ISO/CEI 2005

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1 Champ d'application.....	1
2 Références normatives.....	1
2.1 Recommandations Normes internationales identiques.....	1
2.2 Références additionnelles.....	1
3 Définitions.....	2
3.1 Termes relatifs au modèle de référence OSI.....	2
3.2 Termes relatifs au nommage et à l'adressage.....	2
3.3 Termes relatifs à la structure de couche d'application.....	2
3.4 Termes relatifs à l'arbre de noms résultant d'un enregistrement hiérarchisé et à l'arbre des identificateurs d'objet.....	2
3.5 Termes relatifs à l'Annuaire.....	2
3.6 Termes relatifs à l'ASN.1.....	2
4 Abréviations.....	3
5 Considérations générales.....	3
5.1 Introduction.....	3
5.2 Prescriptions applicables aux organismes d'enregistrement.....	3
6 Procédures d'enregistrement.....	4
6.1 Procédures d'enregistrement d'AP.....	4
6.2 Procédures d'enregistrement AE.....	4
7 Renseignements minimaux exigés.....	4
8 Rôle technique.....	5
9 Procédures de maintenance.....	5
Annexe A – Création d'une appellation AE.....	6

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et la CEI (Commission électrotechnique internationale) forment le système spécialisé de la normalisation mondiale. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de la CEI participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de la CEI collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et la CEI participent également aux travaux. Dans le domaine des technologies de l'information, l'ISO et la CEI ont créé un comité technique mixte, l'ISO/CEI JTC 1.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale du comité technique mixte est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par le comité technique mixte sont soumis aux organismes nationaux pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des organismes nationaux votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO et la CEI ne sauraient être tenues pour responsables de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO/CEI 9834-6 a été élaborée par le comité technique mixte ISO/CEI JTC 1, *Technologies de l'information*, sous-comité SC 6, *Téléinformatique*, en collaboration avec l'UIT-T. Le texte identique est publié en tant que Rec. UIT-T X.665.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/569b10e-cc4a-41dd-a7f8-239e5e87634a/iso-iec-9834-6:2005>

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO/CEI 9834-6:1993), qui a fait l'objet d'une révision technique.

L'ISO/CEI 9834 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Technologies de l'information — Interconnexion de systèmes ouverts (OSI) — Procédures opérationnelles pour les organismes d'enregistrement de l'OSI*:

- *Partie 1: Procédures générales et arcs sommitaux de l'arborescence des identificateurs d'objet ASN.1*
- *Partie 2: Procédures d'enregistrement pour les types de documents OSI*
- *Partie 3: Enregistrement des valeurs des arcs des identificateurs d'objet au-dessous de l'arc de premier niveau administré conjointement par l'ISO et l'UIT-T*
- *Partie 4: Enregistrement des profils de terminaux virtuels VTE*
- *Partie 5: Enregistrement des définitions des objets de contrôle VT*
- *Partie 6: Enregistrement des processus d'application et des entités d'application*
- *Partie 7: Enregistrement conjoint par l'ISO et l'UIT-T d'organisations internationales*
- *Partie 8: Génération et enregistrement des identificateurs uniques universels (UUID) et leur emploi comme composants d'identificateurs d'objet ASN.1*

Introduction

La présente Recommandation | Norme internationale définit le rôle administratif des organismes d'enregistrement des titres de processus d'application d'après les procédures d'exploitation des organismes d'enregistrement OSI énoncées dans la Recommandation UIT-T X.660 | ISO/CEI 9834-1. Aucun rôle technique n'est défini.

Le paragraphe 13.1 de la Rec. UIT-T X.650 | ISO/CEI 7498-3 définit la nécessité d'affecter des noms globalement clairs aux processus d'application et aux entités d'application. Les formes syntaxiques de ces titres sont définies dans la Rec. UIT-T X.227 | ISO/CEI 8650.

La Commission d'études 17 et le Groupe JTC 1/SC 6 de l'ISO/CEI sont conjointement responsables de la définition syntaxique des processus d'application et des entités d'application.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 9834-6:2005](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/56f9b10e-cc4a-41dd-a7f8-239e5c87024a/iso-iec-9834-6-2005)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/56f9b10e-cc4a-41dd-a7f8-239e5c87024a/iso-iec-9834-6-2005>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 9834-6:2005](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/56f9b10e-cc4a-41dd-a7f8-239e5c87024a/iso-iec-9834-6-2005)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/56f9b10e-cc4a-41dd-a7f8-239e5c87024a/iso-iec-9834-6-2005>

**NORME INTERNATIONALE
RECOMMANDATION UIT-T**

**Technologie de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Procédures
opérationnelles des organismes d'enregistrement de l'OSI: enregistrement
des processus d'application et entités d'application**

1 Champ d'application

La présente Recommandation | Norme internationale définit les procédures applicables à l'enregistrement des processus d'application et des entités d'application.

Le besoin d'un organisme international d'enregistrement n'a pas été identifié; ces procédures s'appliquent donc à l'enregistrement à tout point de l'arbre des identificateurs d'objet ASN.1.

La présente Recommandation | Norme internationale ne traite pas de l'enregistrement des types de processus d'application ou des types d'entités d'application. Aucune spécification relative à ces enregistrements n'a été identifiée.

2 Références normatives

Les Recommandations et Normes internationales suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Recommandation | Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toutes Recommandations et Normes sont sujettes à révision et les parties prenantes aux accords fondés sur la présente Recommandation | Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des Recommandations et Normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur. Le Bureau de la normalisation des télécommunications de l'UIT tient à jour une liste des Recommandations de l'UIT-T en vigueur.

2.1 Recommandations | Normes internationales identiques

- Recommandation UIT-T X.200 (1994) | ISO/CEI 7498-1:1994, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Modèle de référence de base: le modèle de référence de base.*
- Recommandation UIT-T X.207 (1993) | ISO/CEI 9545:1994, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Structure de la couche application.*
- Recommandation UIT-T X.227 (1995) | ISO/CEI 8650-1:1996, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Protocole en mode connexion applicable à l'élément de service de contrôle d'association: spécification du protocole.*
- Recommandation UIT-T X.501 (2001) | ISO/CEI 9594-2:2001, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – L'annuaire: les modèles.*
- Recommandation UIT-T X.650 (1996) | ISO/CEI 7498-3:1997, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Modèle de référence de base: dénomination et adressage.*
- Recommandation UIT-T X.660 (2004) | ISO/CEI 9834-1:2005, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Procédures opérationnelles des organismes d'enregistrement de l'OSI: procédures générales et arcs sommitaux de l'arborescence des identificateurs d'objet ASN.1.*
- Recommandation UIT-T X.680 (2002) | ISO/CEI 8824-1:2002, *Technologies de l'information – Notation de syntaxe abstraite numéro un: spécification de la notation de base.*

2.2 Références additionnelles

- ISO/CEI 6523-1:1998, *Technologies de l'information – Structure pour l'identification des organisations et des parties d'organisations – Partie 1: Identification des systèmes d'identification d'organisations.*
- ISO/CEI 6523-2:1998, *Technologies de l'information – Structure pour l'identification des organisations et des parties d'organisations – Partie 2: Enregistrement des systèmes d'identification d'organisations.*

3 Définitions

Pour les besoins de la présente Recommandation | Norme internationale, les définitions suivants s'appliquent.

3.1 Termes relatifs au modèle de référence OSI

Les termes suivants sont utilisés dans la présente Recommandation | Norme internationale; ils sont définis dans la Rec. UIT-T X.200 | ISO/CEI 7498-1:

- a) entité d'application;
- b) type d'entité d'application;
- c) processus d'application;
- d) environnement d'interconnexion de systèmes ouverts.

3.2 Termes relatifs au nommage et à l'adressage

Les termes suivants sont utilisés dans la présente Recommandation | Norme internationale; ils sont définis dans la Rec. UIT-T X.650 | ISO/CEI 7498-3:

- a) titre d'entité d'application;
- b) titre de processus d'application.

3.3 Termes relatifs à la structure de couche d'application

Les termes suivants sont utilisés dans la présente Recommandation | Norme internationale; ils sont définis dans l'ISO/CEI 9545:

- a) qualificateur d'entité d'application;
- b) type de processus d'application.

3.4 Termes relatifs à l'arbre de noms résultant d'un enregistrement hiérarchisé et à l'arbre des identificateurs d'objet

Les termes suivants sont utilisés dans la présente Recommandation | Norme internationale; ils sont définis dans la Rec. UIT-T X.660 | ISO/CEI 9834-1:

- a) organisme d'enregistrement international;
- b) valeur entière primaire;
- c) enregistrement;
- d) organisme d'enregistrement;
- e) nom hiérarchique d'enregistrement (*RH-name*);
- f) arbre de noms résultant d'un enregistrement hiérarchisé (*RH-name-tree*);
- g) organisme responsable.

3.5 Termes relatifs à l'Annuaire

Les termes suivants sont utilisés dans la présente Recommandation | Norme internationale; ils sont définis dans la Rec. UIT-T X.501 | ISO/CEI 9594-2:

- a) nom distinctif;
- b) nom distinctif relatif.

3.6 Termes relatifs à l'ASN.1

Le terme suivant est utilisé dans la présente Recommandation | Norme internationale; il est défini dans la Rec. UIT-T X.680 | ISO/CEI 8824-1:

- identificateur d'objet.

4 Abréviations

Pour les besoins de la présente Recommandation | Norme internationale, les abréviations suivantes s'appliquent:

AE	entité d'application (<i>application-entity</i>)
AP	processus d'application (<i>application-process</i>)
Appellation AE	appellation d'entité d'application (<i>application-entity-title</i>)
Appellation AP	appellation de processus d'application (<i>application-process-title</i>)
ICD	désignateur de code international (tel que défini dans ISO 6523-1) (<i>international code designator</i>)
Nom RH	nom hiérarchique d'enregistrement (<i>registration hierarchical name</i>)
OSIE	environnement d'interconnexion de systèmes ouverts (<i>open systems interconnection environment</i>)
Qualificateur AE	qualificateur d'entité d'application (<i>application-entity-qualifier</i>)

5 Considérations générales

5.1 Introduction

5.1.1 La Rec. UIT-T X.660 | ISO/CEI 9834-1 définit les procédures générales d'enregistrement qui sont indépendantes de l'objet considéré. D'autres Recommandations | Normes internationales définissent les procédures spécifiques à des types d'objets particuliers. La présente Recommandation | Norme internationale traite des procédures d'enregistrement applicables aux AP et aux AE. Tous les paragraphes de la Rec. UIT-T X.660 | ISO/CEI 9834-1 s'appliquent à la spécification de la présente Recommandation | Norme internationale, à l'exception du § 7 (organismes d'enregistrement internationaux). Le paragraphe 7 de la Rec. UIT-T X.660 | ISO/CEI 9834-1 ne s'applique pas à ladite spécification car la présente Recommandation | Norme internationale ne traite pas de l'enregistrement au niveau international.

5.1.2 Un AP est identifié par une appellation AP. Une appellation AP est un nom unique dans tout l'OSIE. L'enregistrement d'un AP suppose l'attribution d'une appellation AP. Les procédures définies ici permettent l'attribution d'appellations AP uniques dans tout l'OSIE. Un titre AP est un identificateur d'objet ASN.1 ou bien un nom distinctif relatif de l'Annuaire.

5.1.3 A l'intérieur d'un AP, une AE est identifiée par un qualificateur AE. Un qualificateur AE est unique dans le cadre de son AP. L'enregistrement d'une AE suppose l'attribution d'un qualificateur AE. Les procédures définies ici permettent l'attribution de qualificateurs AE uniques dans le cadre d'un AP particulier. Un titre AP est un identificateur d'objet ASN.1 ou bien un nom distingué relatif de l'Annuaire.

NOTE – Dans l'OSIE, une AE est identifiée par une appellation AE. Une appellation AE comprend une appellation AP et un qualificateur AE. L'enregistrement d'une AE ne nécessite pas l'attribution de son appellation AE. L'Annexe A indique comment créer une appellation AE à partir de ses éléments constitutifs.

5.1.4 La présente Recommandation | Norme internationale ne contient pas de dispositions précises relatives à l'enregistrement d'appellations AE (voir l'Annexe A). Toutefois, une appellation AE peut être créée en combinant une appellation AP et un qualificateur AE, à condition que ces éléments aient été attribués conformément aux règles définies ici. Une appellation AE créée conformément à ces règles est un exemple de nom RH.

5.1.5 Les règles définies dans la présente Recommandation | Norme internationale s'appliquent aux organismes d'enregistrement des pays et des organisations internationales reconnues (organisations auxquelles un ICD a été attribué). Ces règles décrivent un rôle administratif pour ces organismes d'enregistrement.

NOTE 1 – Le besoin d'un organisme d'enregistrement au niveau international ou d'un enregistrement dans le cadre de normes internationales n'a pas été reconnu.

NOTE 2 – Les syntaxes abstraites des appellations AP, des qualificateurs AE et des appellations AE sont définies dans la Rec. UIT-T X.227 | ISO/CEI 8650-1, où sont définies deux formes syntaxiques pour chaque type de nom: une forme d'identificateur d'objet et une forme de nom d'annuaire. Les dispositions de la présente Recommandation | Norme internationale sont alignées sur les dispositions contenues dans la Rec. UIT-T X.227 | ISO/CEI 8650-1.

5.2 Prescriptions applicables aux organismes d'enregistrement

NOTE – Le présent paragraphe décrit les prescriptions générales applicables aux organismes d'enregistrement qui sont chargés d'enregistrer les appellations AP ou les qualificateurs AE ou les deux à la fois.

5.2.1 Un organisme d'enregistrement qui enregistre des appellations AP ou des qualificateurs AE ou les deux à la fois conformément aux procédures définies dans la présente Recommandation | Norme internationale doit: